

# SE CONCERTER POUR...

Maintenir et développer l'activité économique agricole dans les territoires



## Solidarités Agricole et Urbaine pour des Gains Economiques environnementaux et en terme d'emplois

Communauté d'Agglomération  
du Grand Besançon

59 communes  
180 786 habitants

Région Franche-Comté  
Doubs 25

### Contact :

**Service Espaces et Territoires  
de la Chambre d'Agriculture  
Doubs et Belfort**

Gilles SCHELLENBERGER

03.81.65.52.57

**Service Agriculture  
périurbaine, énergies de la  
CAGB**

Cécile PIGANIOL

03.81.65.06.53

Avec près de 13 000 ha de SAU et 340 exploitations dont 155 professionnelles, l'activité agricole est encore très présente sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (CAGB). Les activités d'élevage laitier et bovin viande dominent avec le maraîchage et l'horticulture bien représentés.

Un Schéma de Cohérence territoriale est en cours de réflexion porté par la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (CAGB).

Plusieurs problématiques touchent le territoire :

- le développement de la ville s'est fait par une consommation des espaces agricoles et concerne des exploitations économiquement viables.
- Le potentiel de valorisation commerciale lié à la proximité de la ville est insuffisamment exploré.
- De nouvelles préoccupations sont apparues dans les réflexions des acteurs locaux agricoles et urbains : paysages, biotopes, qualité de l'eau, le rôle éducatif de l'activité agricole.

### Objet de la concertation

Un processus de concertation s'est enclenché pour réfléchir entre acteurs à l'évolution et à la place de l'agriculture péri-urbaine sur ce territoire.

#### Enjeux, objectifs, place de l'agriculture

- Favoriser la diversification et l'adaptation des activités agricoles au contexte péri-urbain.
- Relier demande locale, offre de produits et services agricoles
- Créer un dispositif de formation/insertion/emploi s'appuyant sur les activités agricoles.
- Favoriser les liens entre urbains, péri-urbains et agriculteurs.

#### Valeur ajoutée de la concertation

La concertation a permis de mobiliser les différentes compétences des partenaires avec :

- la formation pour le CFPPA, les aspects d'animation avec l'AFIP, les relations avec les collectivités pour la CAGB et les aspects agricoles et développement local pour la Chambre d'Agriculture.
- Elle aura permis également de toucher les différents publics qui étaient visés et de favoriser les liens avec les activités agricoles et les urbains.
- Et enfin elle a aussi permis que chaque acteur prenne conscience des préoccupations des membres du partenariat permettant une meilleure appréhension et résolution des problèmes.

#### Facteurs de réussite Freins

##### FACTEURS DE REUSSITE

- Bonne définition des attentes des différents acteurs et gouvernance permettant l'atteinte des objectifs.
- Soutien des élus des structures porteuses.
- Soutien à l'animation dans le cadre du dispositif EQUAL.
- Inscription dans le temps permettant de mener les différentes phases du programme.

##### FREINS

- Contexte des élections municipales qui a démobilisé une partie des élus.
- Manque de financement pour le soutien des porteurs de projets.
- Structures ne disposant pas des mêmes moyens d'intervention et fin du financement de l'animation.

## Le jeu des acteurs

- Historiquement : une association militante dans le développement local (AFIP) qui rencontre les préoccupations d'élus locaux de la CAGB (groupe écologiste de la CAGB).
- Une sollicitation de la composante agricole du territoire Chambre d'Agriculture et CFPPA pour construire un programme EQUAL.
- La Chambre d'Agriculture sensible à la diversification et au développement local entre dans le dispositif et joue pleinement le jeu du partenariat qui se concrétise notamment par une adhésion à Terres en Villes.
- Au-delà des élus des structures, un travail de sensibilisation des porteurs de projets locaux qui a porté ses fruits.

## Organisation des acteurs

- L'organisation est bâtie sur un accord de **partenariat signé entre les 4 partenaires**.
- Il reprend les actions annuelles de chacun avec les moyens humains et financiers mis dans le partenariat.
- Un programme d'intervention élaboré par un groupe technique des 4 structures et validé par le comité de pilotage.
- Groupe technique et comité de pilotage**.
- Comité d'Orientation** élargi permettant de communiquer plus largement et d'associer d'autres partenaires. Dans chaque structure un couple élus-administratifs est identifié.

## Processus de la concertation

- Une animation quasi à plein temps du dispositif au moins dans les 3 premières années.
- la proximité des acteurs techniques et politiques avec des groupes techniques et des comités de pilotage réguliers (tous les 2 mois environ).
- Sur la place accordée à chaque structure dans le dispositif avec des décisions prises à l'unanimité

## ETAPES

- 2004 : diagnostic sur l'agriculture péri-urbaine** et ses différentes formes, les difficultés et les freins existants.
- Rencontres avec les acteurs locaux.**
- Elaboration d'un programme d'actions à mener (animation, mise en réseau, observatoire...)
- A partir de 2006 : **mise en œuvre des actions**
- 2007 : lancement de la réflexion "prise en compte de l'agriculture péri-urbaine" et fixation des objectifs à atteindre.
- 2008 : **appropriation du diagnostic et élaboration d'un scénario d'évolution de l'agriculture** + travail sur le thème de l'innovation en matière de foncier et de soutien aux porteurs de projets agricoles.
- 2008 : **fin du programme SAUGE et évaluation.**
- Décision de poursuivre le partenariat et élaboration de la charte de l'agriculture péri-urbaine.
- 2010 : **signature de la Charte de l'Agriculture Périurbaine.**



## RESULTATS ET IMPACTS SUR LA GESTION DE L'ESPACE

### Objectif(s) réalisé(s) ? Impact sur la question "agriculture et gestion de l'espace".

- Favoriser la diversification et l'adaptation** des activités agricoles au contexte péri-urbain (soutien aux porteurs de projets individuels et collectifs).
- Relier la demande locale, l'offre de produits et les services agricoles**, (produits issus de l'agriculture locale dans les restaurants collectifs, travail sur des problématiques de gestion de l'espace rencontrées par les communes).
- Créer un dispositif de formation / insertion / emploi** s'appuyant sur les activités agricoles (EMT, formation pré qualifiante aux métiers de l'agriculture...)
- Favoriser les liens entre urbains, péri-urbains et agriculteurs** (1 AMAP, systèmes de paniers de produits agricoles, 3 marchés de producteurs...)
- Engagement d'un partenariat Terres en Villes**
  - Signature d'une Charte de l'Agriculture péri-urbaine.
  - Prise en compte de l'activité agricole dans le cadre du SCOT.
  - Développement des activités de diversification et installation en agriculture.
- Meilleure positionnement de l'activité agricole dans le tissu péri-urbain.



### Autres Partenaires

Chambres d'Agriculture de la Manche et du Calvados  
Conseil Régional de Basse-Normandie  
Conseil Architecture Urbanisme Environnement (CAUE) de la  
Manche  
Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin  
AFIP Normandie (Association normande de Formation et  
d'Information des Paysans et des ruraux)  
CREAN (Carrefour Rural Européen des Acteurs Normands)